

*Questions orales*

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, je communiquerai bien volontiers cet avis juridique à la Chambre dès que je le connaîtrai. Les spécialistes sont en train d'étudier le problème. Comme le député le sait, ils ne peuvent se permettre la moindre négligence.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Allmand:** Ces profanes ne comprennent pas. Mon ami comprendra, lui. De toute façon, ce sera fait bien avant que le bill ne soit adopté. Par ailleurs, j'ai promis aux Indiens du Québec que nous ne promulguerions pas la loi avant d'avoir réglé ce problème.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

LE PIPE-LINE DU NORD—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE DE REPORT DE LA DATE LIMITE POUR LA PRISE D'UNE DÉCISION

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, comme je ne suis pas avocat, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant.

**M. Hnatyshyn:** Non seulement vous n'êtes pas avocat, mais vous n'êtes rien du tout.

**M. Baldwin:** Vous n'êtes même pas un bon client.

**M. Broadbent:** Selon la presse, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Thomas Enders, aurait déclaré que les États-Unis n'étaient pas plus pressés qu'il ne fallait pour prendre une décision au sujet du gazoduc du Nord. Comme cette déclaration de l'ambassadeur des États-Unis confirme ce que j'ai dit à la Chambre plus tôt cette semaine, le premier ministre suppléant peut-il expliquer pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas demandé que soit reportée la date du 1<sup>er</sup> septembre à laquelle le premier ministre du Canada s'est engagé à donner au président Carter la recommandation canadienne au sujet de ce pipe-line.

**L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a mentionné à diverses reprises que le gouvernement souhaitait prendre une décision aussi rapidement que possible, il est à espérer, comme il l'a dit à Londres, d'ici le 1<sup>er</sup> septembre. S'il est impossible de prendre une décision dans ce laps de temps, on pourrait peut-être songer alors à demander au président de le prolonger. Je ne comprends guère pourquoi le député revient constamment sur cette question de prorogation du délai. Il ne semble pas avoir besoin de beaucoup de temps, car il a pris une décision au sujet du rapport Berger dans l'espace de trois jours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Nous parlerons de cette réponse lumineuse dans environ une demi-heure. Comme le premier ministre, dans ses déclarations à la Chambre et en Europe, a toujours dit que les États-Unis exigeaient qu'une décision soit prise d'ici le 1<sup>er</sup> septembre, comme l'ambassadeur des États-Unis déclara-

[M. Hnatyshyn.]

rait encore hier qu'aucune pression de ce genre n'a été exercée et que le conseiller du président des États-Unis en matière d'énergie, M. Schlesinger, s'est également exprimé dans le même sens, pourquoi le gouvernement canadien prétend-il que nous devons prendre une décision d'ici la date limite du 1<sup>er</sup> septembre quand, comme le premier ministre suppléant devrait le savoir, il y a de si nombreuses questions non encore résolues, notamment la possibilité du parcours Alcan qui ne sera pas réglée avant le 1<sup>er</sup> septembre.

**M. MacEachen:** Je crois que le député n'a pas bien compris d'où viennent les pressions. Elles sont imposées par la loi américaine qui oblige le président à respecter un certain délai.

**M. Broadbent:** Renseignez-vous encore!

**M. Douglas (Bruce-Grey):** C'est à vous de vous renseigner encore!

**M. MacEachen:** Le premier ministre dit que nous devons prendre une décision et éviter d'être dépassés par les événements qui se produisent ailleurs et sur lesquels nous n'avons aucun contrôle.

**M. Broadbent:** C'est d'une absurdité manifeste.

**M. Douglas (Bruce-Grey):** Voyez qui parle d'absurdité!

**M. Broadbent:** Rien ne sert au ministre de sourire. Sait-il que le président des États-Unis est capable de prolonger le délai de 90 jours et, le cas échéant, expliquera-t-il pourquoi le gouvernement canadien, par l'entremise de son ambassadeur ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'a pas demandé qu'il exerce ce pouvoir? Je crois que les États-Unis s'attendent qu'on fasse preuve d'initiative.

\* \* \*

[Français]

**LE CANADIEN NATIONAL**

LES PROBLÈMES ENGENDRÉS PAR LE CHANGEMENT D'HORAIRE DU CN AU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, encore au sujet du service-passagers du secteur Saguenay-Lac Saint-Jean. Depuis quelques semaines, à l'occasion du changement d'horaire en vigueur dans notre région, horaire impossible, le CN s'est rendu compte de la situation et est revenu à l'ancien horaire, ce dont nous sommes satisfaits. Cependant, on avait demandé la tenue d'une enquête dans le secteur au sujet du service-passagers, et on m'a répondu, il y a quelques semaines. J'avais adressé ma lettre au CN, région du Saint-Laurent, et c'est M. Yvon H. Matte qui m'a répondu pour me dire que c'est M. Emery Leblanc qui s'occupe de cela. Je le lui ai dit et il m'a répondu que cela ne relevait pas de son département, et m'a renvoyé à M. Adrien Levasseur, et ce dernier m'a dit que ce n'était pas son problème, mais celui de la Commission canadienne des transports.

Je voudrais bien que le ministre m'éclaire un peu, et qu'il essaie de trouver un responsable de toute cette histoire-là.